



LA VELOURUTION EST EN MARCHÉ

VÉLOURUTION - Version V 1,05

Pour les « pressés de passer à l'action » → consulter directement les page 12 à 19

PERSONNES RAJOUTÉES DEPUIS LA PREMIÈRE VERSION DU MÉMOIRE → page 12

Passer de la théorie à l'action ...

Créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux.

Le choix de prendre son vélo pour se rendre au travail, ou accéder à des services et des activités doit devenir une réalité accessible pour de nombreux citoyens.

Ce document n'est pas un projet.

Il est un mémoire à disposition de tous ceux qui souhaitent « faire quelque chose » pour/avec le vélo à Vitrolles.

Il s'adresse d'abord aux personnes citées dans le mémoire qui sont invitées à se rapprocher les unes des autres pour « faire démarrer un projet commun ».

.... Et à tous les autres qui souhaitent se joindre à eux !

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

LE CONTEXTE

LE PLAN VELO du Gouvernement

- Qui cela concerne-t-il ?
- Les leviers à actionner pour développer le vélo

LES 5 AVANTAGES DU VÉLO POUR LES CITOYENS ET LA COLLECTIVITÉ

LES 4 FREINS A L'USAGE DU VÉLO

DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE VÉLO

- Points phare
- Plan d'action

CONCRÈTEMENT, À VITROLLES

VOS PARTENAIRES DANS LA MUNICIPALITÉ

PARTENAIRES POSSIBLES

- Associations vitrollaises
- Professionnels locaux
- Contacts extérieurs

ANNEXES

PLAN VELO ET MOBILITÉ du Gouvernement

LOI MOBILITÉS

LE CADRE LÉGAL : LA LOI « LAURE »

LUTTER CONTRE LE VOL DES VÉLOS

DONNER ENVIE ... !

PRÉAMBULE

Le vélo est un enjeu majeur pour répondre aux crises sanitaires (pollution, bruit, sédentarité) et sociales (mobilité et emploi, pouvoir d'achat, attractivité des territoires).

La politique du vélo est une responsabilité partagée entre l'État, la société civile et les collectivités locales.

Le propos n'est pas ici de refaire le Plan Vélo que le Gouvernement a mis en place en 2018.

Il est cependant encourageant de savoir que « ça bouge » de ce côté.

Pour les volets qui concernent les Pouvoirs Publics (réglementation et aides) et les Entreprises (avantages fiscaux) nous conseillons la lecture du document en annexe : « Plan Vélo du Gouvernement ».

Le présent document n'est pas non plus un plan d'action.

Il souhaite être une base de sensibilisation et de réflexion pour les citoyens, dirigeants d'associations, élus et techniciens de notre ville de Vitrolles.

Il s'inspire librement du document cité et s'enrichit des données « de terrain » et locales qu'il a été possible de collecter à ce jour.

LE CONTEXTE

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité.

...

La place du vélo est encore modeste en France.

Entre les années 1970 et les années 2000, le vélo est passé du statut de mode de déplacement (10 % des trajets domicile-travail dans les années 1970) à celui, en premier lieu, d'activité de loisir ou de pratique sportive.

Si depuis la fin des années 1990 l'usage du vélo connaît un regain d'intérêt, sa part dans les déplacements reste très faible, environ 3 % à l'échelle nationale.

Elle positionne la France au 25^e rang dans l'Union Européenne où l'usage du vélo dépasse les 7 %.

LE PLAN VELO DU GOUVERNEMENT

« ... la sécurisation des déplacements à vélo, la lutte contre le vol, la mise en place d'un cadre incitatif, notamment fiscal, et la promotion d'une véritable culture du vélo.

Toute sa place est donnée au vélo dans notre politique de mobilité, que ce soit pour le financement des infrastructures, le cadre fiscal, l'ouverture des données ou encore l'intermodalité.

Notre ambition est forte : tripler la part du vélo dans nos déplacements d'ici à 2024.

Et c'est ensemble : collectivités locales, employeurs, entreprises de la filière et associations d'usagers que nous agissons pour le développement du vélo et des mobilités actives.

Ce plan est un point de départ d'une dynamique collective pour la pratique du vélo dans tous les territoires ! »

E. Borne. Ministre des transports

14 septembre 2018

Qui cela concerne-t-il ?

Les collectivités locales, les employeurs, les entreprises de la filière vélo et les associations d'usagers.

Les leviers à actionner pour développer le vélo

- I. SÉCURITÉ : DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
- II. SÛRETÉ : MIEUX LUTTER CONTRE LE VOL**
- III. CRÉER UN CADRE INCITATIF RECONNAISSANT PLEINEMENT L'USAGE DU VÉLO COMME UN MODE DE TRANSPORT VERTUEUX**
- IV. DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE VELO**

DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE VÉLO

POINTS PHARES

Outre le **développement des voies cyclables** :

- Des mesures pour faciliter et **sécuriser le stationnement des vélos**
- **Un apprentissage précoce** généralisé du déplacement à vélo
- **Des manifestations « grand public »** pour l'amener à l'utilisation ludique du vélo

LES 5 AVANTAGES DU VÉLO

POUR LES CITOYENS ET LA COLLECTIVITÉ

1. La santé

La pratique du vélo permet de prévenir les pathologies comme l'obésité, le diabète ou les maladies coronariennes, liées à une activité physique insuffisante ou à des comportements sédentaires. Elle améliore aussi la qualité de l'air quand elle se substitue à l'usage de transports motorisés. Grâce à une augmentation nette de l'activité physique, l'impact en termes de santé publique est très positif. De plus, certaines études ont montré que la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail permet une diminution sensible des arrêts maladie. Pour les trajets domicile école, l'utilisation du vélo augmente la capacité de concentration des élèves. Ces gains pour la santé sont largement supérieurs aux risques encourus par les cyclistes comme l'accidentalité et l'exposition à la pollution dans les zones urbaines.

2. La transition écologique et énergétique

Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques. Dans les zones denses, il permet par ailleurs d'alléger la charge sur les transports en commun souvent fortement sollicités aux heures de pointe.

3. L'attractivité des villes

Outre la limitation de la pollution de l'air et des nuisances sonores, l'usage du vélo permet de libérer des espaces publics précieux au cœur des villes et améliore la qualité de vie en diminuant la congestion et en dynamisant le commerce de proximité. Pour les trajets inférieurs à 5 km, qui représentent près de 60 % de nos déplacements, la part de la voiture représente près de 50 % alors que l'utilisation du vélo serait dans beaucoup de situations plus pertinente parce que rapide et fiable en termes de temps de trajet.

4. L'accès à la mobilité pour tous au moindre coût

Le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique, son coût est très faible, comparé à 40 centimes/km pour la voiture. Par ailleurs, il représente un coût pour la collectivité très inférieure aux autres modes de déplacement avec des infrastructures plus légères, le coût complet des transports en commun étant par exemple de l'ordre de 45 centimes/km. Les innovations multiplient les usages du vélo : les vélos à assistance électrique permettent de réduire les difficultés liées au relief, à la distance et à la condition physique, les vélos-cargos sont une alternative à l'utilisation de véhicules utilitaires légers en centre-ville et ouvrent de nouvelles possibilités en matière de logistique urbaine, les vélos adaptés peuvent être des aides à la mobilité des personnes handicapées... Enfin, les locations de vélos de courte, moyenne ou longue durée, vélos en libre-service et les modèles d'entrée de gamme contribuent à baisser le coût de la pratique du vélo. Grâce à ses performances et à ces innovations, le vélo constitue donc un outil clé pour résorber les fractures sociales et territoriales de la mobilité.

5. La création d'emplois

Un tiers des vélos vendus sont assemblés en France. Le cyclotourisme et les entreprises innovantes proposant des services en lien avec le vélo comme la logistique urbaine, les activités touristiques, les vélos en libre-service, l'entretien... constituent des viviers d'emplois. Le Programme des Nations unies pour l'environnement évalue à 35 000 le nombre d'emplois directs liés au vélo en France et estime le potentiel additionnel de création d'emplois à l'échelle de l'UE à 750 000 dans l'hypothèse où la part modale du vélo dans les centres urbains devait égaler celle de Copenhague.

LES 4 FREINS A L'USAGE DU VÉLO

1. L'insuffisance et les discontinuités des aménagements cyclables sécurisés

De nombreux territoires ne bénéficient pas encore d'un réseau structurant de pistes cyclables, permettant un déplacement en vélo fluide et sûr. Les ruptures de pistes cyclables, présentes dans de nombreux territoires, engendrent un sentiment d'insécurité et entravent les déplacements. Quand ces coupures ne sont pas infranchissables, elles présentent de nombreux points dangereux pour les cyclistes : ponts, tunnels, échangeurs autoroutiers, voies étroites ou à fort trafic...

2. Les vols de vélos

Plus de 300 000 ménages disent avoir été victimes de vols en 2016. Ce phénomène entraîne d'une part des dépenses chez les particuliers, avec un coût de remplacement à hauteur de 90 millions d'euros. Après un vol, les victimes ont tendance à ne pas racheter de vélo ou à descendre en gamme et donc à acheter un matériel moins sûr. Les vols sont souvent dus à un nombre de places de stationnement sécurisées insuffisant, aux abords des pôles d'échanges par exemple.

3. Un cadre législatif et réglementaire n'incitant pas à l'usage du vélo

Certaines dispositions de notre cadre fiscal ne traitent pas encore le vélo au même niveau que les autres modes de transport. A titre d'exemple, le barème fiscal sur lequel s'appuient les entreprises pour rembourser les frais engagés par les salariés pour leurs déplacements professionnels inclut les différents modes mécaniques mais pas le vélo.

4. Les obstacles d'ordre culturel et le déficit d'image

Très peu de personnes osent déclarer ne pas savoir faire du vélo et on estime que 2 à 10 % de la population n'aurait jamais appris à faire du vélo, notamment dans un certain nombre de populations précarisées, alors qu'il peut constituer un vecteur d'insertion sociale et permettre d'accéder à un emploi. Contrairement à d'autres pays européens, l'école n'est pas encore un lieu d'apprentissage du vélo pour tous les enfants. Certaines personnes qui utilisent le vélo dans le cadre de loisirs n'envisagent pas de se déplacer quotidiennement à vélo. Le vélo n'est pas encore considéré comme un mode de transport à part entière.

PLAN D'ACTION

- **Sensibilisation des enfants à la pratique du vélo**, apprentissage précoce des règles de circulation, promotion des bienfaits du vélo...
- **Développement de la pratique du vélo en toute sécurité**. Le comité interministériel à la sécurité routière (CISR) de janvier 2018 a acté la généralisation du « Savoir rouler », qui existe déjà dans certaines académies.
- **Déploiement de plans de mobilité scolaires** : les plans de mobilité scolaire visent à sécuriser les trajets des élèves et de leurs accompagnants entre leur domicile et l'établissement scolaire qu'ils fréquentent, à favoriser les mobilités actives et les transports publics, et plus globalement l'autonomie des élèves pour accéder à leur lieu de scolarisation.
- **Accélération de la création de locaux à vélos ans le parc locatif social d'habitat collectif** existant, équipés et sécurisés.
- **Accompagnement des ménages** bénéficiant de ce local vers une mobilité autonome par le biais de **vélo-écoles**, le cas échéant avec une **sensibilisation à l'entretien** et à la réparation de vélos auprès d'**ateliers d'auto-réparation**. En effet, le parc locatif social concentre des populations qui souvent ne maîtrisent pas le déplacement à vélo alors qu'elles sont en situation de précarité en matière de mobilité et de santé. L'apprentissage du vélo est dans ce contexte un double bénéfice.
- **Développement de l'activité physique pour la santé**.
- Faciliter l'inclusion des nouvelles mobilités dans l'organisation de la mobilité vélos, ou trottinettes en **location** ou en libre-service avec ou sans station d'attache.
- **Données et informations** : disponibilité de location, interconnexion avec les transports publics, associations, professionnels, ateliers de réparation,...
- **Organisation de manifestations grand public** :rassemblements, forums, randonnées, circuits culturels (!) ou découverte de la nature, Fête de vélo, journées « sans voiture »,...

CONCRÈTEMENT, À VITROLLES

GRANDE RÉFLEXION & PETITE ACTIONS

S'il est important de bien connaître le contexte et garder en vue les tenants et aboutissants de l'action, il est essentiel de revenir à la taille du citoyen lambda ou de l'association locale pour **mettre en œuvre de nombreuses actions modestes et variées.**

Le tout ponctué de quelques manifestations de grande envergure où tous peuvent fédérer leurs efforts.

PERSONNES-RESSOURCES

L'objectif premier de ce mémoire est de leur permettre
de **se rencontrer sur un projet commun**
... et d'accueillir tout lecteur intéressé à se joindre au mouvement.

PERSONNES RAJOUTÉES DEPUIS LA PREMIÈRE VERSION DU MÉMOIRE

*(*3) Dans la Version V 1,03*

*(*4) Dans la Version V 1,04*

*(*5) Dans la Version V 1,05*

Yves CHIMENTO

Membre du bureau d' ARCADES 13127

06.84.38.72.47

yves.chimento@orange.fr

Porteur du projet du « VELO-TOUR DE VITROLLES »

(*) Voir en fin des annexes

Philippe GARDIOL

Dirigeant de VITROLLES MA VILLE GRANDEUR NATURE (Anct ADEV)

phgardiol@club-internet.fr

Prêt à œuvrer dans le cadre d'une démarche vélo à Vitrolles et sur le projet de « Vélo-Tour de Vitrolles ».

Dorine ROBERT

Membre de Vitrolles en Commun- Co-animatrice et référente de l'atelier Environnement.

06 51 93 25 65 / dorine.robert.g@gmail.com

- **L'atelier Environnement, justement, porte actuellement une réflexion sur la mobilité à Vitrolles.**
- **Se tenir informé** → <https://www.facebook.com/groups/373196430043600/>
- **Prochaine réunion (ouverte à tous) : Mercredi 30 octobre 18h30 //** Salle d'escalade Block House – Chemin de la Bastide Blanche (entre Ikéa et Mac Do).

Maryline CZURKA

Membre de Vitrolles en Commun et de Graines de Vitrollais

06 73 17 60 87 / maryline.czurka@hotmail.fr

- **Souhaite l'apprentissage de la pratique du vélo dès l'école.**
- **Souhaite que soient codifiés des randonnées courtes (5 / 15 km) sur [la ville + le Plateau] en parcours « sûr » (sécurisé).**

Thierry HENNY

Élu local de la FFC – Président de l'Amicale Vitrolles Sport Cyclisme

06 09 89 15 39 / avsc13127@gmail.com

Souhaite que la Fédération participe à toutes les réunions « vélo » sur Vitrolles.

(*3) Michel METCHÉ

06 17 94 76 21 / velo.michel@orange.fr

Ancien coureur cycliste – Brevet Fédéral d'Éducateur Sportif – Éducateur enfants 8/12 ans.

« Motard du sport » (encadrement de manifestations cyclo-sportives : ouverture, transport journalistes, ...)

Mikel AXMAN

Professionnel du vélo à Vitrolles-Village (Easy Rider Family Shop)

Axé sur un usage vélo famille-loisirs (vente, location, ...)

06 10 40 06 79 / easyriderfamilyshop@gmail.com

Prêt à participer activement à une réflexion et à des organisations.

Jean-Jacques GRELLIER

Directeur de e-cycle Marseille

07 50 69 79 31 / jj.grellier@ecycle.fr

A titre personne J.J. Grellier est intéressé à collaborer au développement d'une « culture vélo » sur Vitrolles. Rompu aux organisations de manifestations (Téléthon sur Salon), il peut être d'une aide utile.

Mathieu PAGANINI

04 42 79 11 13 - 06 20 76 92 66 / vitrolles-triathlon@wanadoo.fr

Apporteur d'idées. Prêt à faire participer son club Vitrolles-Triathlon à des organisations collectives genre « Run your town » pour les vélos ou rallye touristique dans la ville.

(*4) Jean-Jacques ANGLADE

04 13 41 50 50 / 06 86 46 83 79 / anglade.mediateur@gmail.com

Je suis bien sûr partant pour cette "aventure".

(*5) Nathalie et Eric SIRBEN

nathalie.sirben@ville-vitrolles13.fr

En cours d'une réflexion personnelle sur le vélo dans le cadre de l'environnement.

Jean-Jacques GHIGHONETTI

Membre de Rose Noire et de l'Oliveraie Solidaire

06 07 11 58 01 / rosenoire13127@gmail.com

Rédacteur du présent mémoire.

Nous n'avons pas eu de contact préalable avec eux sur le sujet, mais il conviendra de se rapprocher des pratiquants engagés dont :

- **Claude MICHEL**

LES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DANS LA MUNICIPALITÉ VITROLLES

VOIRIE

Jean-Claude MONDOLONI – Élu – 1° Adjoint au Maire

Secrétariat Service - PELLEGRINELLI Evelyne - 04 42 77 92 06

voirie.reseaux@ville-vitrolles13.fr

Secrétariat élus - 04 42 77 91 52

secretariat.elus@ville-vitrolles13.fr

- **Lui demander le relevé des pistes cyclables**
- **Lui demander le Plan de déplacements de la Ville.**
- **Lui demander si la Ville participe à l'Appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables »**

<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>

Cet appel à projets, lancé le 13 décembre 2018, vise à compenser des discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des grandes infrastructures de transports. Il s'agit de favoriser la restauration ou l'instauration de continuités dans des secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien en permettant de relier dans de bonnes conditions des zones d'emploi, d'habitat, notamment social, et d'éducation et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

VIE ASSOCIATIVE

Pour l'organisation de manifestations

Frédéric WOLF - Directeur du Service

04.42.77.63.49 / 06.87.17.97.60

frederic.wolf@ville-vitrolles13.fr

Très ouvert. Il a une grande expérience de l'organisation de manifestations publiques (Journée des Associations) et sportives.

Déjà sensibilisé à un « Vélo-ride » dès 2020 proposé par Yves Chimento.

VIE SCOLAIRE

Odette DESCLOUX - Éluë

06 81 46 85 06

odettedescloux@gmail.com

LES PARTENAIRES POSSIBLES

ASSOCIATIONS VITROLLAISES

CYCLO-CLUB VITROLLAIS

Jean-François NAVARRO Pdt

04 42 79 76 72 - 06 95 48 39 30

jeanfrancois.navarro@gmail.com

Randonnée cyclo-tourisme – 3 sorties par semaine

Bonne connaissance du milieu vélo vitrollais et des manifestations locales.

? VÉLO-CLUB VITROLLAIS ?

J.F Navarro (ci-dessus) est susceptible de prendre contact avec un **groupe VTTAE** (VTT à assistance électrique) dont nous n'avons pas trouvé les coordonnées.

AMICALE VITROLLES SPORT CYCLISME

Thierry HENNY Pdt

06 09 89 15 39

avsc13127@gmail.com

Bien que le club soit essentiellement axé sur la piste et la route (versions sport-santé plus que compétition), son président est élu local de la FFC et souhaite participer aux actions locale.

VITROLLES TRIATHLON

Mathieu PAGANINI Pdt

04 42 79 11 13 - 06 20 76 92 66

vitrolles-triathlon@wanadoo.fr

Prêt à faire participer son club à des organisations collectives genre « Run your town » pour les vélos ou rallye touristique dans la ville.

(*5) VITROLLES VÉLO-CLUB BMX

Yannick THIVOLLE Pdt.

04 86 64 32 54

yannick.thivolle@hotmail.fr

En cas de difficulté → contacter J.J. Anglade

PROFESSIONNELS LOCAUX

EASY RIDER FAMILY SHOP

Mikel AXMAN

12, Av. Camille Pelletan – 13127 Vitrolles (au Village)

06 10 40 06 79

easyriderfamilyshop@gmail.com

Entreprise au Village, orientée famille-loisirs.

Intéressé à participer activement à un mouvement « vélo » sur Vitrolles.

E-CYCLE VITROLLES-MARSEILLE

Jean-Jacques GRELLIER

7 Rue d'Amsterdam - 13127 Vitrolles

07 50 69 79 31

jj.grellier@ecycle.fr

Spécialiste du VAE (Vélo à assistance électrique). Prêt à collaborer à toute manifestation publique à titre professionnel.

A titre personne J.J. Grellier est intéressé à collaborer au développement d'une « culture vélo » sur Vitrolles. Rompu aux organisations de manifestations (Téléthon sur Salon), il peut être d'une aide utile.

TINABICI (Anciennement Tinazzi)

Route Nationale 113 - 13127 Vitrolles

04 42 34 87 46

cycles.tinabici@orange.fr

DÉCATHLON

Avenue Denis Padovani, 13127 Vitrolles

04 4215 10 50

CONTACTS EXTÉRIEURS

FÊTE DU VÉLO Martigues

Journée nationale orchestrée par « Tous à vélo » (Fédération Française de Cyclotourisme).
Martigues Cyclotourisme et Les Vélos des Étangs organisent à Martigues une Fête du Vélo depuis plusieurs années.

<https://www.martigues-tourisme.com/fete-du-velo-a-martigues-7e-edition.html>

contact@martiguescyclotourisme.fr

Pdt Régis BOURELLY 06 80 07 56 04

Sec. Francis LE RUDELIER 06 82 84 27 54

COLLECTIF « VÉLOS EN VILLE » - Marseille

24 Rue Moustier -13001 Marseille

09 54 58 88 77

Lu & Ma 18,30 / 21,00 - Sa 13,00 / 19,30

collectif@velosenville.org

<https://www.velosenville.org/>



Le Collectif Vélos en Ville est une association reconnue d'intérêt général et agréée pour la protection de l'environnement située dans le centre-ville de Marseille. Son objectif est de promouvoir l'utilisation du vélo en ville ainsi que les alternatives à la voiture. Elle est composée de plusieurs dizaines, voire centaines de bénévoles, et d'une équipe de quatre salarié.e.s.

FUB - FÉDÉRATION FRANÇAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE

12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

contact@fub.fr

CONTACTS PRESSE

Fédération Française des Usagers de Bicyclette (FUB)

Olivier Schneider, président de la FUB, 06 16 09 12 29,

o.schneider@fub.fr

Charles Maguin, administrateur responsable de l'enquête, 06 95 41 29 39,

charles.maguin@parisenselle.fr

Lucas Nicola, chargé de mission, 03 88 75 72 86, l.nicola@fub.fr



ANNEXES

PLAN VELO ET MOBILITÉ du Gouvernement

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>

Dossier de presse

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.09.14_DP_PlanVelo.pdf

LOI MOBILITÉS

Tout comprendre

<https://www.thinglink.com/scene/1164881166835122178?buttonSource=viewLimits>

LE CADRE LÉGAL : LA LOI « LAURE »

On vous en parle souvent l'**article L228-2 du code de l'environnement**, anciennement appelé **Loi Laure** ou encore loir sur l'air est l'article de loi rendant obligatoire la réalisation d'aménagement cyclable lors de travaux de voirie. Mais que dit exactement cet article ?

A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Les réalisations ou rénovations concernent donc tous les travaux de la voirie hormis autoroutes et voies rapides bien sûr.

Les aménagements (cyclables) désignent des aménagements spécifiques et exclusivement dédiés aux vélos et autres bicyclettes.

Ainsi, la réalisation de pistes ou bandes cyclables n'est pas une option laissée au bon vouloir des décideurs mais bel et bien une obligation légale.

Vous pouvez lire un article beaucoup plus approfondis sur le site du Wiklou, l'encyclopédie du Vélo, écrit en grande partie par le Collectif Vélos en Ville :

http://wiklou.org/wiki/La_LAURE

LUTTER CONTRE LE VOL DES VÉLOS

Pour consulter la totalité de l'article, cliquer sur le lien →

<https://www.cyclable.com/blog/2018/05/18/comment-protéger-son-velo-contre-le-vo/>



Comment protéger son vélo contre le vol ?

Le vol de vélo n'est pas une fatalité. Il suffit de peu pour diminuer drastiquement le risque de disparition de votre vélo. Bien attacher son vélo pour éviter de se le faire voler peut sembler une lapalissade. Pourtant, les statistiques montrent que la plupart des vélos volés sont mal cadenassés : dans 90% des cas de vol, le vélo n'était pas attaché correctement.

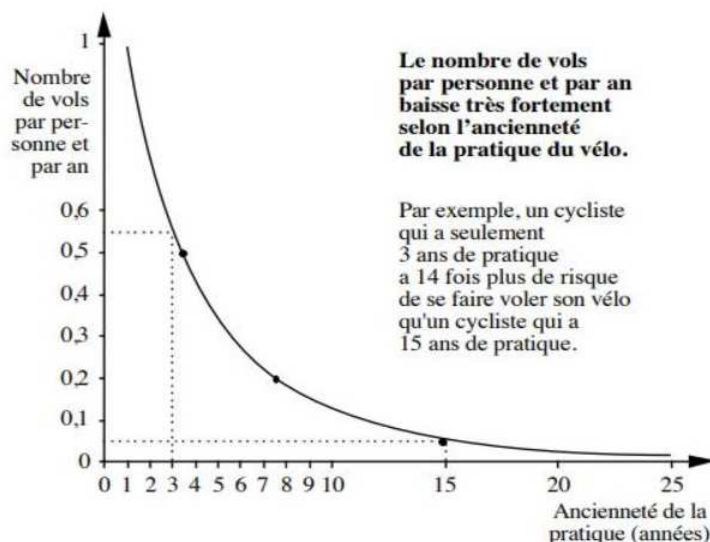
Chez Cyclable, nous considérons que nous avons une responsabilité importante : nous mettons tout en oeuvre pour bien informer nos clients en expliquant les règles essentielles pour lutter contre le vol et en proposant des cadenas avec un haut niveau de sécurité. En parallèle, Cyclable propose maintenant une assurance vol et casse en partenariat avec Cyclassur, ce qui permet au cycliste de dormir sur ses deux oreilles, lorsqu'il laisse son vélo à la porte de chez lui.

Des mesures politiques contre le vol de vélo ?

La Commission Cycle et Mobilité Active, de l'Union Sport et Cycle est actuellement en train de travailler à des préconisations sur la lutte contre le vol de vélo, qui rentrera dans le cadre du Plan Vélo et de la Loi d'Orientation des Mobilités à découvrir à l'automne 2018.

Comment protéger son vélo contre le vol ?

Les études montrent que le plus souvent, ce sont des cyclistes néophytes qui sont victimes de vol (le vélo n'est pas toujours bien accroché ou bien avec un antivol peu résistant).



DONNER ENVIE ... !

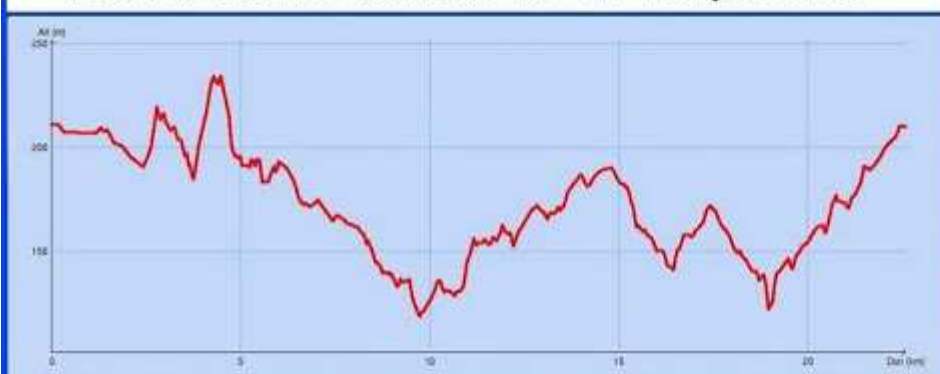
Plan d'accès au Parking



Juste avant de quitter le sentier gris



Distance 26 km / Dénivelé 400 m / Temps 3 h 00



Les couleurs des tracés correspondent aux couleurs des balisages sur le terrain. Ca permet de se retrouver plus facilement si on rate le départ d'un "single".

→ sens du parcours

1 km

(*) VELO-TOUR DE VITROLLES

Yves Chimento a écrit le 17 octobre sur Facebook :

« ... A cet effet, je souhaite organiser avec vous bien sûr et avec d'autres amis (e) une journée dénommé VELO TOUR de VITROLLES pour les personnes de 7 à 77 ans...et plus.

Cette journée dont une esquisse du déroulement vous ai proposée ci-dessous pourrait avoir lieu le samedi 28 MARS 2020 ou le dimanche 29 MARS 2020...

Départ le samedi ou le dimanche, dès 9h30 du centre urbain / parc ST EXUPERY, visite en vélo de la MAISON DES ASSOCIATIONS et de L'EMMDAL. Ensuite la salle OBINO ...La piscine JANY, Le vieux village avec arrêt place de l'Aire (une collation serait offerte par arcades 13127 et dégustation de fruits et de jus de fruits offert par les producteurs de la ruche qui dit oui.). Un tour de piste au stade LADOUMEGUE, la Corniche, les ronds points fleuris et entretenus par l'équipe d'Armand et d'Alain. Le stade Léo LAGRANGE, La Mosquée, le cinéma CGR et arrêt au parc du Griffon avec repas tiré du sac. On pourrait rendre visite à l'abricotier planté par PH.G ...il devrait être en fleurs fin mars (je parle de l'abricotier et non de PH.G.). Ensuite l'après midi départ vers le plateau et découverte de l'oliveraie solidaire.

Présentation par Maurice et par JJ.G....Continuation vers le radar et descente vers la ville. »